



19 juillet 2018

(18-4545)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>TURQUIE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Ministry of Agriculture and Forestry/General Directorate of Food and Control</i> (Ministère de l'agriculture et des forêts/Direction générale de l'alimentation et du contrôle)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Préparations pour nourrissons et préparations de suite
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: <i>Turkish Food Codex Communiqué on Infant Formula and Follow-on Formula and Requirements on Information Relating to Infant and Young Child Feeding</i> (Code alimentaire turc - Communiqué relatif aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite et aux exigences en matière d'information concernant l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge). Langue(s): turc. Nombre de pages: 26
6. Teneur: Le communiqué notifié établit des exigences en matière de composition et d'information applicables aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite.
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input checked="" type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté): <ul style="list-style-type: none">• CODEX STAN 72-1981. Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons• CODEX STAN 156-1987. Norme pour les préparations de suite <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques): <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP): <input type="checkbox"/> Néant

<p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale: Des écarts peuvent apparaître en raison de préférences nationales.</p>	
<p>9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 5996 sur les services vétérinaires, la protection phytosanitaire, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (G/SPS/N/TUR/9); • Règlement délégué (UE) 2016/127 de la Commission du 25 septembre 2015 complétant le Règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques en matière de composition et d'information applicables aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite et les exigences portant sur les informations relatives à l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge. 	
<p>10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): 15 octobre 2018</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): 15 octobre 2018</p>	
<p>11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): 15/10/18</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>	
<p>12. Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 15 septembre 2018</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national.</p> <p>Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Ministry of Agriculture and Forestry General Directorate of Food and Control Eskisehir Yolu 9. Km. Lodumlu Ankara (Turquie) Téléphone: +(90) 312 258 77 54 Fax: +(90) 312 258 77 60 Courrier électronique: sps@tarim.gov.tr Site Web: http://www.tarim.gov.tr</p>	
<p>13. Texte(s) disponible(s) auprès de: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Ministry of Agriculture and Forestry General Directorate of Food and Control Eskisehir Yolu 9. Km. Lodumlu Ankara (Turquie) Téléphone: +(90) 312 258 77 54 Fax: +(90) 312 258 77 60 Courrier électronique: sps@tarim.gov.tr Site Web: http://www.tarim.gov.tr</p>	